

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

COURBEVOIE

(11) Nº de publication :

3 132 561

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

(21) Nº d'enregistrement national :

22 03781

(51) Int Cl⁸ : **F 21 V 21/08** (2022.01), F 21 V 21/10, F 21 W 131/40

(12)

CERTIFICAT D'UTILITÉ

B3

(54) DISPOSITIF DE MONTAGE, SYSTEME DE MONTAGE ET SYSTEME D'ECLAIRAGE.

(22) Date de dépôt : 22.04.22.

(30) Priorité : 07.02.22 DE 20 2022 100 688.1.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

(71) Demandeur(s) : Eglo Leuchten GmbH N/A — AT.

(43) Date de mise à la disposition du public
de la demande : 11.08.23 Bulletin 23/32.

(45) Date de la mise à disposition du public du
certificat d'utilité : 12.04.24 Bulletin 24/15.

(72) Inventeur(s) : Schulz Simon, Huber Roland, Trenk
Daniel et Maier Stefan.

(56) Les certificats d'utilité ne font pas l'objet d'un
rapport de recherche.

(73) Titulaire(s) : Eglo Leuchten GmbH N/A.

(74) Mandataire(s) : Plasseraud IP.

FR 3 132 561 - B3



Description

Titre de l'invention : DISPOSITIF DE MONTAGE, SYSTEME DE MONTAGE ET SYSTEME D'ECLAIRAGE

Domaine technique de l'invention

[0001] Les dispositifs d'éclairage sont attachés dans une variété d'environnements pour émettre de la lumière dans l'environnement correspondant. Les dispositifs d'éclairage sont souvent montés au-dessus de la tête ou sur des parois latérales afin de pouvoir transmettre de la lumière dans l'environnement sur une grande surface et afin d'éviter les collisions potentielles avec les dispositifs d'éclairage, par exemple par des personnes et/ou des objets, ou pour réduire le risque d'une telle collision.

Etat de la technique antérieure

[0002] Cependant, le montage de dispositifs d'éclairage sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale présente plusieurs enjeux et/ou complications. Par exemple, lors du montage du dispositif d'éclairage sur la structure correspondante, l'installateur correspondant doit généralement garder les bras tendus pour pouvoir effectuer les travaux de montage sur le dispositif d'éclairage ou sur la structure de montage. Cela peut causer un stress physique et/ou des blessures important(es) à l'installateur. De plus, une telle posture de l'installateur peut entraîner des troubles de l'équilibre et/ou une chute de l'installateur, ce qui peut également causer des contraintes physiques et/ou des blessures de l'installateur.

[0003] De plus, le processus de montage ou le processus de démontage réclame un temps relativement long en raison des circonstances de montage décrites ci-dessus, ce qui peut affecter négativement l'efficacité du montage et/ou du démontage des dispositifs d'éclairage sur ou depuis la structure au-dessus des têtes ou la structure murale. Cela peut entraîner un surcroît de travail considérable et des pertes de temps, en particulier avec des montages ou démontages fréquents sur ou depuis la structure au-dessus des têtes ou la structure murale, par exemple dans les salles d'exposition, par exemple dans les foires commerciales et/ou les grands magasins où des dispositifs d'éclairage sont exposés.

Présentation de l'invention

[0004] Il est donc souhaitable de simplifier le processus de montage des dispositifs d'éclairage et de le rendre le plus rapide possible à réaliser.

[0005] Cependant, les dispositifs de montage connus de l'art antérieur présentent des inconvénients qui compliquent le montage de dispositifs d'éclairage au-dessus des têtes ou sur des parois latérales.

[0006] C'est donc un objet de la présente invention de spécifier un dispositif de montage qui

facilite un montage de dispositifs d'éclairage au-dessus des têtes ou sur des parois latérales.

Résumé de l'invention

- [0007] Ce problème est résolu par le dispositif de montage de la présente invention. Des arrangements avantageux avec conformes à l'objectif de l'invention
- [0008] Un dispositif de montage pour monter de manière amovible au moins un dispositif d'éclairage sur au moins une structure au-dessus des têtes ou une structure murale, comprenant :
- [0009] une première section de fixation qui présente au moins un dispositif de maintien qui est agencé pour attacher le dispositif de montage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale ;
- [0010] au moins une deuxième section de fixation qui est connectée à la première section de fixation et qui présente au moins un élément de fixation qui est agencé pour connecter le dispositif d'éclairage au dispositif de montage ;
- [0011] dans lequel le dispositif de maintien présente au moins deux éléments défléchissables qui peuvent être passés au moins partiellement à travers au moins une ouverture qui est formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale selon un sens de passage et qui sont agencés pour être au moins partiellement défléchis dans un état défléchi lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture, et
- [0012] dans lequel les éléments défléchissables sont espacés entre eux par un intervalle, l'intervalle étant ouvert dans le sens de passage aux extrémités distales des éléments défléchissables par rapport au sens de passage.
- [0013] Des arrangements avantageux avec des perfectionnements conformes à l'objectif de l'invention sont donnés dans les sous-revendications respectives ainsi que dans la description ci-après:
- [0014] -Le dispositif de maintien présente un état de base non monté dans lequel les éléments défléchissables ne sont pas défléchis, et le dispositif de maintien est agencé pour reprendre sensiblement l'état de base après le passage au moins partiel des éléments défléchissables à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou structure murale pour assujettir le dispositif de maintien sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale.
- [0015] -Les éléments défléchissables présentent chacun au moins une saillie qui est agencée pour reposer sur une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale à l'état monté, afin d'assujettir le dispositif de montage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale, de préférence au moins à l'encontre de la force de gravité.
- [0016] -L'élément de fixation de la deuxième section de fixation présente un filetage, de préférence un filetage intérieur, qui est agencé pour se placer en coopération avec un

- contre-filetage, afin de fixer le dispositif d'éclairage au dispositif de montage.
- [0017] -Dans lequel les éléments défléchissables s'effilent au moins par sections respectivement dans le sens de passage, de préférence s'effilent en forme de coin.
- [0018] -Les éléments défléchissables sont disposés substantiellement en vis-à-vis entre eux et sont défléchis au moins par zone(s) dans des sens sensiblement opposés lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale, de préférence l'un vers l'autre.
- [0019] -L'intervalle est agencé pour au moins partiellement recevoir au moins un câble, de préférence un câble du dispositif d'éclairage, afin de fixer le câble au moins par zone(s).
- [0020] -Un système de montage pour monter un dispositif d'éclairage sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale, présentant un dispositif de montage tel que mentionné ci-dessus et une structure au-dessus des têtes ou une structure murale qui présente au moins une ouverture formée dans celle-ci, dans lequel l'ouverture est agencée pour recevoir au moins partiellement le dispositif de montage, afin de monter le dispositif d'éclairage sur la structure au-dessus des têtes ou la structure murale.
- [0021] -Dans lequel l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale est en forme de fente, de sorte que le dispositif de montage peut être déplacé le long de l'ouverture en forme de fente à l'état monté.
- [0022] -Un système d'éclairage présentant un système de montage comme décrit ci-dessus et un dispositif d'éclairage qui est montable sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale au moyen du système de montage.
- [0023] Le dispositif de montage est agencé pour monter de manière amovible au moins un dispositif d'éclairage sur au moins une structure au-dessus des têtes ou une structure murale. La structure au-dessus des têtes peut être disposée en une position qui se trouve au niveau ou au-dessus du niveau de la tête d'un utilisateur, tel qu'un installateur. La structure murale peut être disposée en une position qui se trouve au niveau de la tête, au-dessus et/ou en dessous du niveau de la tête d'un utilisateur, tel qu'un installateur. Le dispositif d'éclairage comporte de préférence au moins une source d'éclairage, par exemple une lampe à incandescence et/ou une DEL. La source d'éclairage peut être alimentée en courant via au moins un câble d'alimentation. Alternativement ou additionnellement, la source d'éclairage peut être alimentée en énergie par un dispositif intégré, par exemple via au moins une pile, un accumulateur ou une cellule solaire.
- [0024] Le dispositif de montage présente une première section de fixation qui présente au moins un dispositif de maintien. Le dispositif de maintien est agencé pour attacher le dispositif de montage sur la structure au-dessus des têtes ou la structure murale. La structure au-dessus des têtes peut faire partie d'un plafond de compartiment. La

structure au-dessus des têtes est de préférence connectée à un plafond, par exemple comme un plafond suspendu. Alternativement ou additionnellement, la structure au-dessus des têtes peut être fixée à au moins une paroi. La structure murale peut être agencée pour délimiter latéralement au moins une zone d'une pièce. La structure murale peut être une paroi solide, c'est-à-dire une partie structurelle d'un bâtiment. Alternativement, la structure murale peut être une paroi autoportante, par exemple mobile. La structure au-dessus des têtes et la structure murale peuvent notamment être des structures disposées dans des espaces d'exposition, par exemple dans des salles d'exposition, par exemple dans les foires commerciales et/ou les grands magasins, où des dispositifs d'éclairage sont exposés.

- [0025] Le dispositif de montage présente de plus au moins une deuxième section de fixation qui est connectée à la première section de fixation et qui présente au moins un élément de fixation qui est agencé pour connecter le dispositif d'éclairage au dispositif de montage. L'élément de fixation peut présenter un filetage extérieur ou un filetage intérieur, lequel est agencé pour se placer en coopération avec un contre-filetage, afin de fixer le dispositif d'éclairage sur le dispositif de montage. Le contre-filetage peut être fourni, par exemple, par une vis, un écrou ou un crochet de suspension. La vis ou l'écrou peut être fixé sur le dispositif d'éclairage ou peut être fourni en tant que pièce détachée. Cependant, l'élément de fixation de la deuxième section de fixation peut également être formé d'une autre manière, par exemple en tant qu'élément d'encliquetage, élément de connexion à verrouillage de matière, élément à baïonnette ou élément de connexion par pression.
- [0026] Le dispositif de maintien présente au moins deux éléments défléchissables qui peuvent être passés au moins partiellement à travers au moins une ouverture qui est formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale selon un sens de passage. Les éléments défléchissables sont agencés pour être au moins partiellement défléchis dans un état défléchi lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture. Les éléments défléchissables se placent de préférence en interaction avec une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale lors du passage à travers l'ouverture, de sorte que les éléments défléchissables sont défléchis par cette interaction. Les éléments défléchissables peuvent de préférence être défléchis l'un vers l'autre. L'ouverture ou les ouvertures est/sont de préférence formée(s) sous forme de fente(s), comme on peut en trouver ou comme on en trouve souvent dans des espaces d'exposition, par exemple dans des salles d'exposition, par exemple dans les foires commerciales et/ou les grands magasins, où des dispositifs d'éclairage sont exposés. De préférence, une pluralité de fentes est formée dans la structure au-dessus des têtes ou structure murale. Les fentes courrent de préférence sensiblement parallèlement entre elles.

- [0027] Les éléments défléchissables sont de préférence fabriqués en un matériau élastique, qui autorise et/ou favorise la défexion des éléments défléchissables. Alternativement ou additionnellement, les éléments défléchissables peuvent être défléchissables en raison de leur géométrie et/ou de leur façonnement. Par exemple, les éléments défléchissables peuvent avoir une structure affaiblie par zone(s), par exemple une section transversale effilée, qui permet et/ou favorise la défexion des éléments défléchissables.
- [0028] Les éléments défléchissables sont espacés entre eux par un intervalle, l'intervalle étant ouvert dans le sens de passage aux extrémités distales des éléments défléchissables par rapport au sens de passage. Les éléments défléchissables peuvent de préférence être défléchis l'un vers l'autre. Par conséquent, l'intervalle est de préférence réduit au moins par zone(s) lorsque les éléments défléchissables sont défléchis. Par extrémités distales, on doit comprendre les extrémités des éléments défléchissables qui s'étendent au plus loin dans le sens de passage lorsque les éléments défléchissables sont passés à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale. En conséquence, l'extrémité ouverte de l'intervalle qui sépare les éléments défléchissables entre eux est guidée à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou structure murale en tant qu'extrémité la plus en avant des éléments défléchissables.
- [0029] Le dispositif de montage décrit ici peut faciliter le processus de montage de dispositifs d'éclairage sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale. Premièrement, une connexion sûre entre le dispositif d'éclairage et le dispositif de montage peut être permise au moyen de l'élément de fixation de la deuxième section de fixation. Par exemple, une connexion solide entre le dispositif d'éclairage et le dispositif de montage peut être fabriquée au moyen de l'élément de fixation de la deuxième section de fixation. Le dispositif d'éclairage peut ainsi être connecté solidement avec le dispositif de montage avant que le dispositif de montage ne soit attaché sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale, de sorte que le dispositif d'éclairage et le dispositif de montage peuvent être préassemblés en une unité solidaire cohérente. L'installateur peut ensuite lever l'unité préassemblée comprenant le dispositif d'éclairage et le dispositif de montage jusqu'à la structure au-dessus des têtes ou la structure murale, afin d'attacher ou de monter l'unité sur la structure au-dessus des têtes ou la structure murale. Cela peut également faciliter le démontage du dispositif d'éclairage de la structure au-dessus des têtes ou structure murale.
- [0030] De plus, les éléments défléchissables peuvent permettre un mécanisme de connexion rapide, intuitif et sans complexité entre le dispositif de montage et la structure au-dessus des têtes ou structure murale, en ce que l'installateur lève l'unité préassemblée comprenant le dispositif de montage et le dispositif d'éclairage jusqu'à la structure au-

dessus des têtes ou la structure murale et fait passer les éléments défléchissables à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou structure murale. A cet effet, les éléments défléchissables peuvent être défléchis, de préférence pressés ensemble, lors du passage de ceux-ci à travers l'ouverture. Pour le démontage du dispositif d'éclairage de la structure au-dessus des têtes ou structure murale, les éléments défléchissables peuvent être actionnés afin de tirer les éléments défléchissables à travers l'ouverture dans un sens qui est opposé au sens de passage. De préférence, les éléments défléchissables sont pressés ensemble afin d'extraire les éléments défléchissables à travers l'ouverture. Puisque l'intervalle qui est disposé entre les éléments défléchissables est ouvert aux extrémités distales des éléments défléchissables, en référence au sens de passage, les extrémités distales des éléments défléchissables ne peuvent être pressées ensemble que pour pouvoir extraire les éléments défléchissables dans un sens, qui est opposé au sens de passage, à travers l'ouverture. Cela peut rendre le démontage du dispositif d'éclairage de la structure au-dessus des têtes ou structure murale plus intuitif et plus facile.

- [0031] En raison du mécanisme de construction et de fixation relativement simple décrit ici, un dispositif d'éclairage peuvent être montés sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale de manière efficace et avec moins de contraintes physiques pour l'installateur qu'avec les dispositifs de montage précédemment connus.
- [0032] En conséquence, l'effort de montage en particulier peut être réduit dans les applications qui nécessitent un montage ou un démontage relativement fréquent de dispositifs d'éclairage sur ou depuis la structure au-dessus des têtes ou la structure murale, par exemple dans les salles d'exposition, par exemple dans les foires commerciales et/ou les grands magasins.
- [0033] Le dispositif de montage est de préférence formé en une seule pièce. Le dispositif de montage est de préférence fabriqué en une matière plastique, par exemple un thermoplastique. Alternativement, le dispositif de montage peut être fabriqué à partir d'une pluralité de composants assemblés et connectables entre eux. Par exemple, le dispositif de montage peut ainsi être construit modulaire, de sorte que le dispositif de montage est structuré individuellement et/ou peut être construit et adapté à l'application respective.
- [0034] Le dispositif de maintien présente de préférence un état de base non monté dans lequel les éléments défléchissables ne sont pas défléchis. Le dispositif de maintien peut être agencé pour reprendre sensiblement l'état de base après le passage au moins partiel des éléments défléchissables à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou structure murale, afin d'assujettir le dispositif de maintien sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale. En conséquence, les éléments défléchissables peuvent s'encliquer sur à l'état monté sur une zone de la structure au-dessus

des têtes ou de la structure murale afin de fixer le dispositif de montage, et donc également le dispositif d'éclairage, sur la structure au-dessus des têtes ou la structure murale au moins à l'encontre du sens de passage, de préférence au moins à l'encontre de la gravité. Le dispositif de montage est de préférence montable de manière déplaçable le long de la structure au-dessus des têtes ou structure murale, de préférence dans une direction perpendiculaire au sens de passage. L'hypothèse de l'état de base du dispositif de maintien après que les éléments défléchissables soient au moins partiellement passés à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale peut permettre une connexion par correspondance de forme et/ou par friction entre le dispositif de montage et la structure au-dessus des têtes ou structure murale.

- [0035] De préférence, les éléments défléchissables présentent chacun au moins une saillie qui est agencée pour reposer sur une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale à l'état monté, afin d'assujettir le dispositif de montage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale, de préférence au moins dans la direction de la force de gravité. En s'appuyant contre une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale, la saillie peut permettre au dispositif de montage d'être retenu de manière sûre et facile sur la structure au-dessus des têtes ou la structure murale, afin de fixer de manière sûre et fiable le dispositif d'éclairage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale au moyen du dispositif de montage et de limiter sa liberté de mouvement, de préférence au moins dans à l'encontre du sens de passage.
- [0036] De préférence, l'élément de fixation de la deuxième section de fixation présente un filetage, de préférence un filetage intérieur, qui est agencé pour se placer en co-opération avec un contre-filetage, afin de fixer le dispositif d'éclairage sur le dispositif de montage. Une telle connexion au moyen d'un filetage peut permettre une connexion rapide et facile du dispositif d'éclairage et du dispositif de montage en une unité pré-assemblée, afin de lever ensuite l'unité préassemblée à la structure au-dessus des têtes ou structure murale et de l'attacher sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale.
- [0037] Les éléments défléchissables s'effilent de préférence, de préférence sous forme de coins, au moins par sections respectivement dans le sens de passage. Un tel effilement, de préférence en forme de coin, peut faciliter le passage des éléments défléchissables à travers les ouvertures formées dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale et/ou la déflection des éléments défléchissables.
- [0038] Les éléments défléchissables sont de préférence disposés substantiellement en vis-à-vis entre eux. Les éléments défléchissables sont de préférence défléchis au moins par zone(s) dans des sens sensiblement opposés lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale.

- [0039] De préférence, l'intervalle est agencé pour au moins partiellement recevoir au moins un câble, de préférence un câble du dispositif d'éclairage, afin de fixer le câble au moins par zone(s). Tout d'abord, il permet d'arrimer et sécuriser des câbles, afin d'augmenter l'esthétique et la sécurité de l'installation. De plus, les éléments défléchissables peuvent ainsi être écartés par le câble disposé entre eux, afin de permettre un degré de fixation plus élevé du dispositif de montage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale. Par conséquent, des charges plus élevées, par exemple des dispositifs d'éclairage plus lourds, peuvent être permises par le dispositif de montage.
- [0040] Le problème décrit précédemment est de plus résolu par un système de montage pour le montage d'un dispositif d'éclairage sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale. Le système de montage présente un dispositif de montage selon l'un quelconque des modes de réalisation décrits ici et une structure au-dessus des têtes ou une structure murale qui présente au moins une ouverture formée en elle. L'ouverture est agencée pour recevoir au moins partiellement le dispositif de montage, afin de monter le dispositif d'éclairage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale. Les caractéristiques, modes de réalisation et avantages décrits ci-dessus pour le dispositif de montage valent par analogie pour le système de montage.
- [0041] De préférence, l'ouverture formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale est en forme de fente, de sorte que le dispositif de montage peut être déplacé le long de l'ouverture en forme de fente à l'état monté. De ce fait, le dispositif de montage, et donc également le dispositif d'éclairage, peuvent être déplacés le long de la fente, afin d'ajuster individuellement la position du dispositif d'éclairage sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale.
- [0042] Le problème décrit en préambule est de plus résolu par un système d'éclairage. Le système d'éclairage présente un système de montage selon l'une des mises en œuvre décrites ici et un dispositif d'éclairage qui est montable sur une structure au-dessus des têtes ou une structure murale au moyen du système de montage. Les caractéristiques, modes de réalisation et avantages décrits ci-dessus pour le dispositif de montage valent par analogie pour le système d'éclairage.
- [0043] D'autres avantages, caractéristiques et particularités de l'invention résultent de la description suivante d'un mode de réalisation illustratif préféré ainsi qu'à l'aide des dessins. Les caractéristiques et combinaisons de caractéristiques mentionnées ci-dessus dans la description et les caractéristiques et combinaisons de caractéristiques mentionnées ci-dessous dans la description des figures et/ou représentées seules sur les figures sont utilisables non seulement dans la combinaison donnée respectivement, mais également dans d'autres combinaisons ou individuellement, sans sortir du cadre de l'invention.

Brève description des dessins

- [0044] [Fig.1] montre une vue en perspective d'un dispositif de montage selon l'invention selon un mode de réalisation ;
- [0045] [Fig.2] montre une vue en coupe latérale d'un système d'éclairage selon l'invention avec un système de montage selon l'invention, que comporte le dispositif de montage de la [Fig.1].

Description détaillée de l'invention

- [0046] La [Fig.1] montre un dispositif de montage 10 selon l'invention pour monter au moins un dispositif d'éclairage sur au moins une structure au-dessus des têtes ou une structure murale. Le dispositif d'éclairage et la structure au-dessus des têtes ou la structure murale sont montrés en [Fig.2] et sont décrits plus en détail ci-dessous en lien avec la [Fig.2].
- [0047] Le dispositif de montage 10 présente une première section de fixation 12 qui présente un dispositif de maintien 14. Le dispositif de maintien 14 est agencé pour attacher ou monter le dispositif de montage 10 sur la structure au-dessus des têtes ou la structure murale (voir [Fig.2]). Le dispositif de maintien 14 présente deux éléments défléchissables 16 qui peuvent être passés au moins partiellement à travers au moins une ouverture qui est formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale selon un sens de passage 18 (voir [Fig.2]). Lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture, les éléments défléchissables 16 sont au moins partiellement défléchis dans un état défléchi. Ceci est décrit plus en détail en lien avec la [Fig.2] ci-dessous.
- [0048] Les éléments défléchissables 16 sont de préférence fabriqués en un matériau au moins partiellement défléchissable élastiquement, par exemple en un thermoplastique. Le dispositif de montage 10 est de préférence formés en une seule pièce, de préférence en une matière plastique. Alternativement, le dispositif de montage 10 peut être fabriqué à partir d'une pluralité de composants assemblés et connectables entre eux. Par exemple, le dispositif de montage 10 peut être construit modulaire, de sorte que le dispositif de montage 10 peut être individuellement assemblé et/ou adapté à l'application respective.
- [0049] Les éléments défléchissables 16 sont espacés entre eux par un intervalle 20. L'intervalle 20 est ouvert dans le sens de passage 18 aux extrémités distales 22 des éléments défléchissables 16 par rapport au sens de passage 18. L'intervalle 20 s'étend de manière continue le long de l'entièvre longueur des éléments défléchissables 16 dans le sens de passage 18. Cependant, il est également concevable que l'intervalle 20 ne s'étende selon le sens de passage 18 que par zone(s) le long de la longueur des éléments défléchissables 16. Par exemple, les éléments défléchissables 16 peuvent être connectés entre eux en au moins un point, par exemple via une nappe, de préférence

souple, et/ou via un ressort. L'intervalle 20 peut servir pour au moins partiellement recevoir au moins un câble, par exemple un câble d'alimentation en courant du dispositif d'éclairage, et à le fixer au moins par zone(s). En outre, l'intervalle 20 peut permettre ou au moins faciliter une déflexion des éléments défléchissables 16 entre eux. Les éléments défléchissables 16 présentent chacun des sections effilées 23. Les sections effilées 23 s'effilent en forme de coin dans le sens de passage 18.

- [0050] Le dispositif de montage 10 présente de plus une deuxième section de fixation 24 qui est connectée à la première section de fixation 12 et qui présente au moins un élément de fixation 26. Dans le mode de réalisation représenté en [Fig.1] et 2, l'élément de fixation 26 est formé en tant qu'ouverture 26 avec un filetage intérieur 28. Cependant, des éléments de fixation alternatifs sont également envisageables, par exemple un élément d'encliquetage, un élément de connexion à verrouillage de matière, un élément de connexion à baïonnette ou un élément de connexion par pression. L'élément de fixation 26 est agencé pour connecter le dispositif d'éclairage au dispositif de montage 10, de préférence indépendamment de la fixation du dispositif de montage 10 à la structure au-dessus des têtes ou à la structure murale.
- [0051] Les sections effilées 23 présentent respectivement une saillie 30 qui dépasse respectivement d'une section proximale des éléments défléchissables 16. -Les saillies sont respectivement agencées pour reposer sur une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale à l'état monté, afin d'assujettir le dispositif de montage 10 sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale, de préférence au moins à l'encontre du sens de la force de gravité. Par section proximale, on comprend une section des éléments défléchissables 16 qui est disposée plus loin à l'encontre du sens de passage 18 que les saillies 30.
- [0052] La [Fig.2] montre un système d'éclairage 50 avec un système de montage 52 qui présente le dispositif de montage 10 et une structure au-dessus des têtes ou structure murale 54. La structure au-dessus des têtes ou structure murale 54 présente une ouverture 56 qui est conçue sous la forme d'une fente dans le mode de réalisation représenté en [Fig.2]. L'ouverture en forme de fente 56 s'étend vers le plan du dessin de la [Fig.2] et/ou depuis le plan du dessin de la [Fig.2], de sorte que le dispositif de montage 10 est déplaçable le long de l'étendue de l'ouverture en forme de fente 56 vers le plan du dessin ou depuis du plan du dessin. Le système d'éclairage 50 présente également un dispositif d'éclairage 58 qui présente au moins une source d'éclairage, non représentée en [Fig.2]. La source d'éclairage peut être sous forme d'une lampe à incandescence et/ou d'une LED, par exemple. La source d'éclairage peut être alimentée en courant via au moins un câble d'alimentation. Alternativement ou additionnellement, la source d'éclairage peut être alimentée en énergie et actionnée par un dispositif intégré, par exemple via au moins une pile, un accumulateur ou une cellule

solaire.

- [0053] Tout d'abord, le dispositif de montage 10 peut être connecté au dispositif d'éclairage 58. A cet effet, un élément de connexion 60, par exemple une vis 60 comme montré en [Fig.2], peut connecter solidement un élément de raccordement 62, qui est connecté solidement sur dispositif d'éclairage 58, sur le dispositif de montage 10, par exemple en faisant passer la vis 60 à travers une ouverture formée dans l'élément de raccordement 62 et en la vissant avec le filetage intérieur 28 de l'ouverture 26. Alternativemement, le dispositif d'éclairage 58 peut être connecté au dispositif de montage 10 au moyen d'un crochet de suspension, qui est par exemple muni d'un filetage extérieur. A cet effet, une extrémité du crochet de suspension peut être vissée par exemple dans le filetage 28 de l'ouverture 26. Le crochet de suspension peut être connecté sur le dispositif d'éclairage 58 avec un élément de crochet disposé à une extrémité opposée du crochet de suspension, par exemple en prévoyant que l'élément formant crochet peut être passé au moins partiellement à travers une ouverture d'un élément du dispositif d'éclairage 58.
- [0054] Ensuite, les éléments défléchissables 16 peuvent passer au moins partiellement à travers l'ouverture 56 selon le sens de passage 18, les éléments défléchissables 16 étant défléchis dans un état défléchi lors de leur passage à travers l'ouverture 56. A l'état monté du dispositif de montage 10, montré en [Fig.2], les sections effilées 23 des éléments défléchissables 16 peuvent s'encliquer derrière au moins une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale 54 par rapport au sens de passage 18. Cet état encliqueté des sections effilées 23 correspond de préférence à l'état de base non monté du dispositif de maintien 14, dans lequel les éléments défléchissables 16 ne sont sensiblement pas défléchis. L'état de base non monté du dispositif de maintien 14 est représenté en [Fig.1]. Par l'encliquetage des sections effilées 23, le dispositif de montage 10 peut être assujetti sur la structure au-dessus des têtes ou sur la structure murale 54 afin de fixer le dispositif d'éclairage 58 au moins dans une dimension de mouvement.
- [0055] A l'état monté du dispositif de montage 10, qui est montré en [Fig.2], l'intervalle 20 peut également recevoir au moins partiellement un câble, par exemple un câble d'alimentation du dispositif d'éclairage 58, et le fixer au moins par zone(s).
- [0056] Afin de démonter le dispositif de montage 10, et donc également le dispositif d'éclairage 58, de la structure au-dessus des têtes ou structure murale 54, les éléments défléchissables 16 peuvent être défléchis en les pressant ensemble et guidés à travers l'ouverture 56 à l'encontre du sens de passage 18.

Revendications

[Revendication 1]

Dispositif de montage (10) pour monter de manière amovible au moins un dispositif d'éclairage (58) sur au moins une structure au-dessus des têtes ou une structure murale (54), comprenant :
 une première section de fixation (12) qui présente au moins un dispositif de maintien (14) qui est agencé pour attacher le dispositif de montage (10) sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale (54) ;
 au moins une deuxième section de fixation (24) qui est connectée à la première section de fixation (12) et qui présente au moins un élément de fixation (26) qui est agencé pour connecter le dispositif d'éclairage (58) au dispositif de montage (10);
 dans lequel le dispositif de maintien (14) présente au moins deux éléments défléchissables (16) qui peuvent être passés au moins partiellement à travers au moins une ouverture (56) qui est formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale (54) selon un sens de passage (18) et qui sont agencés pour être au moins partiellement défléchis dans un état défléchi lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture (56), et
 dans lequel les éléments défléchissables (16) sont espacés entre eux par un intervalle (20), l'intervalle (20) étant ouvert dans le sens de passage (18) aux extrémités distales (22) des éléments défléchissables (16) par rapport au sens de passage (18).

[Revendication 2]

Dispositif de montage (10) selon la revendication 1, dans lequel le dispositif de maintien (14) présente un état de base non monté dans lequel les éléments défléchissables (16) ne sont pas défléchis, et le dispositif de maintien (14) est agencé pour reprendre sensiblement l'état de base après le passage au moins partiel des éléments défléchissables (16) à travers l'ouverture (56) formée dans la structure au-dessus des têtes ou structure murale (54) pour assujettir le dispositif de maintien (16) sur la structure au-dessus des têtes ou structure murale (54).

[Revendication 3]

Dispositif de montage (10) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les éléments défléchissables (16) présentent chacun au moins une saillie (30) qui est agencée pour reposer sur une zone de la structure au-dessus des têtes ou structure murale (54) à l'état monté, afin d'assujettir le dispositif de montage (10) à la structure au-dessus des têtes ou structure murale (54), de préférence au moins à l'encontre de la force de gravité.

[Revendication 4]

Dispositif de montage (10) selon l'une des revendications précédentes,

- dans lequel l'élément de fixation (26) de la deuxième section de fixation (24) présente un filetage (28), de préférence un filetage intérieur, qui est agencé pour se placer en coopération avec un contre-filetage pour fixer le dispositif d'éclairage (58) sur le dispositif de montage (10).
- [Revendication 5] Dispositif de montage (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les éléments défléchissables (16) s'effilent au moins par sections respectivement dans le sens de passage (18), de préférence s'effilent en forme de coin.
- [Revendication 6] Dispositif de montage (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les éléments défléchissables (16) sont disposés substantiellement en vis-à-vis entre eux et sont défléchis au moins par zone(s) dans des sens sensiblement opposés lors du passage au moins partiel à travers l'ouverture (56) formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale (54), de préférence l'un vers l'autre.
- [Revendication 7] Dispositif de montage (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel l'intervalle (20) est agencé pour au moins partiellement recevoir au moins un câble, de préférence un câble du dispositif d'éclairage (58), afin de fixer le câble au moins par zone(s).
- [Revendication 8] Système de montage (52) pour monter un dispositif d'éclairage (58) à une structure au-dessus des têtes ou une structure murale (54), présentant un dispositif de montage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes et une structure au-dessus des têtes ou une structure murale (54) qui présente au moins une ouverture (56) formée dans celle-ci, dans lequel l'ouverture (56) est agencée pour recevoir au moins partiellement le dispositif de montage (10), afin de monter le dispositif d'éclairage (58) à la structure au-dessus des têtes ou la structure murale (54).
- [Revendication 9] Système de montage (52) selon la revendication 8, dans lequel l'ouverture (56) formée dans la structure au-dessus des têtes ou la structure murale (54) est en forme de fente, de sorte que le dispositif de montage (10) peut être déplacé le long de l'ouverture en forme de fente (56) à l'état monté.
- [Revendication 10] Système d'éclairage (50), présentant un système de montage (52) selon la revendication 8 ou 9 et un dispositif d'éclairage (58) qui est montable à une structure au-dessus des têtes ou une structure murale (54) au moyen du système de montage (52).

[Fig. 1]

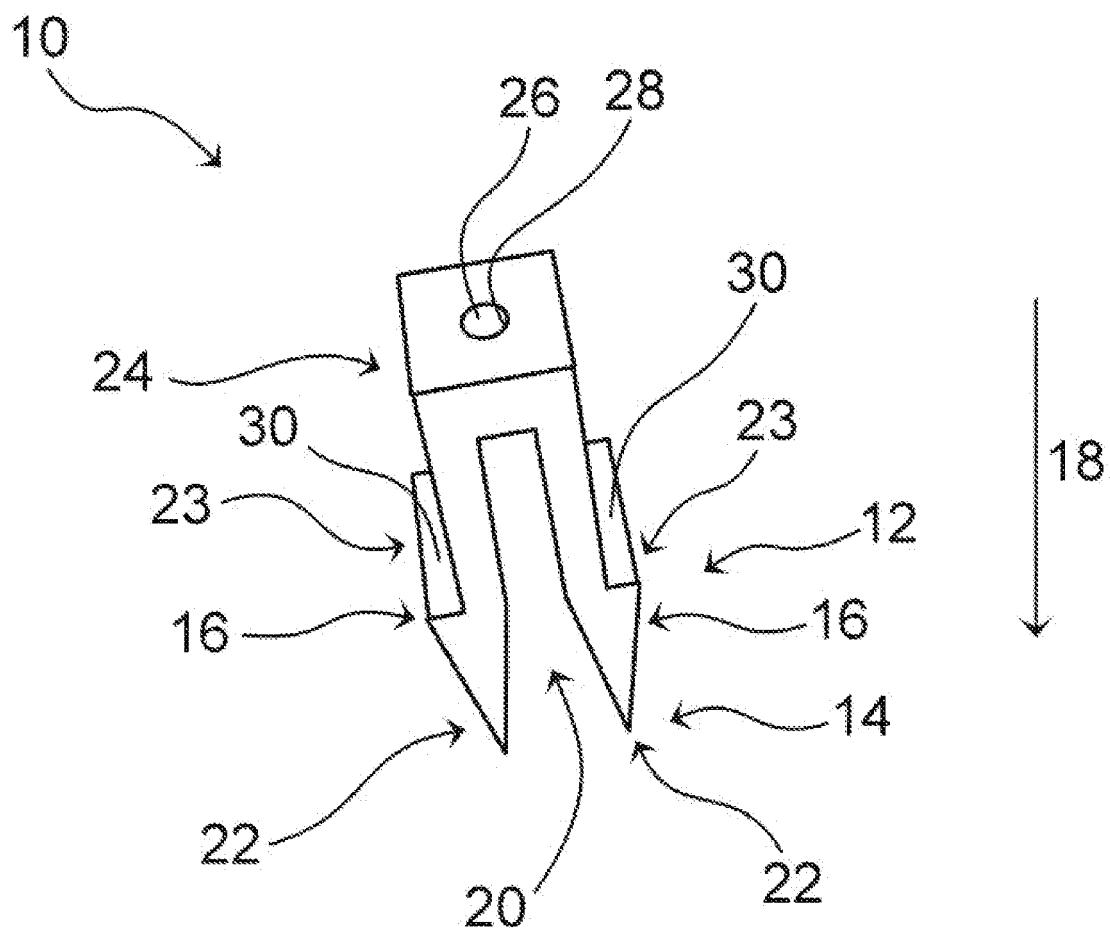


Fig. 1

[Fig. 2]

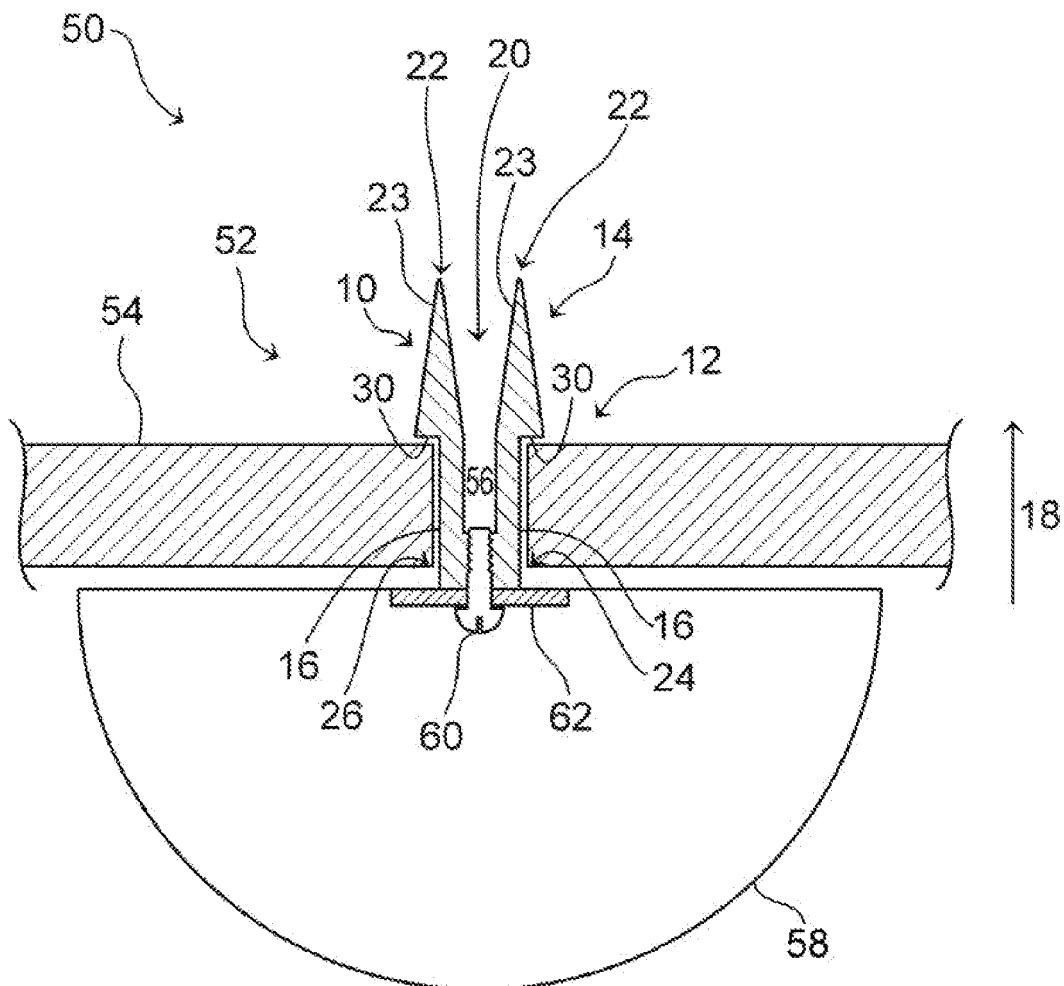


Fig. 2